

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON**

DATE DE CONVOCATION 01 MARS 2024	L'an deux mille vingt quatre Le sept mars, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire.
DATE D’AFFICHAGE 12 MARS 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 27	Étaient présent(e)s : M. PICHON Jean-Marc – M. SAADA Raoul – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. REYNAUD Max – Mme DUCHOSAL Christine – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – M. FAUCHÉ Fabien – Mme – M. DORIZON Maurice – M. LION Robert – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mme COLLIN Monique.
PRESENTS : 17	
VOTANTS : 22	
	Absent(e)s représenté(e)s : M. DA SILVA Frédéric – Mme MOAL Sylvie – M. DUCHOSAL Frédérick – M. TISCHENBACH Thierry – Mme BILLEN Carine.
	Absent(e)s non représenté(e)s : Mme BONNASSEAU Patricia – SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. GOFF Jullian.
	Monsieur Fabien FAUCHÉ a été désigné secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN LOCAL POUR UNE ANIMATION PARENTS/ENFANTS
INITULEE « JEU M’AMUSE » ET ORGANISEE PAR LA CCEJR**

Madame Aurélie MOUNOURY, rapporteur, informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes Entre Juine et Renarde cherche un nouveau lieu pour accueillir son action « Jeu m’amuse », le mercredi matin.

Ce dispositif s’adresse aux enfants de moins de 4 ans accompagnés par leur famille. Il a pour objectifs de favoriser les échanges, les partages, les rencontres et les jeux en petit groupe. En moyenne, cinq familles sont accueillies chaque semaine. Cette action est gratuite et destinée aux familles de l’intercommunalité. Elle avait lieu dans la salle multimédia de l’école maternelle Fontaine-Saint-Lubin mais, au vu des travaux à venir, une nouvelle destination est envisagée à savoir la salle « La Canopée » située complexe du Jeu de Paume à Boissy sous Saint-Yon.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l’intérêt de maintenir une action de soutien à la parentalité sur le territoire de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon,

CONSIDERANT la nécessité de règlementer l’accès à la Canopée, salle communale de Boissy-sous-Saint-Yon, qui accueillera l’action « Jeu m’amuse », afin de fixer les obligations de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde et de préciser les modalités et conditions de cette mise à disposition à titre gracieux,

Après avoir fait l’objet d’un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,
A l’unanimité,

APPROUVE la convention annexée relative au prêt de la salle municipale La Canopée, à titre gracieux pour l'action parents/enfants « Jeu m'amuse »,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20240307-DEL2024-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2024
Publication : 11/03/2024



Le Maire,

Jean-Marc PICHON

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.